



CAHIER DES CHARGES POUR ORGANISER

UNE FORMATION U9, U9 « Mineurs », U11 « Mineurs »,

U11, U13, U15, CFF2 ou CFF 3 DANS SON CLUB

Ce qu'il faut faire, au préalable :

1. S'assurer de la possibilité de rentrer dans le « *Cahier des charges* » fourni pour organiser une formation (terrain, salle de cours et restauration,...).
2. Identifier dans votre club le nombre des personnes qui seraient intéressées pour suivre le module choisi.
3. Se positionner sur une des dates prévues pour l'organisation d'une formation
4. Prendre contact avec les clubs environnants afin de les informer de votre volonté de la mise en place d'un module et afin de recenser le nombre des personnes qui seraient intéressées
5. **Remplir la FICHE RETOUR et la RETOURNER à la CTJ**
6. **Rappels organisationnels nécessaires :**
 - Besoin d'un terrain à 11.
 - Salle de cours pour 28 stagiaires (à proximité du terrain).
 - Restauration pour 32 personnes (**à proximité des autres lieux, prix du repas/pers entre 10 et 12€**).
 - Durée du stage : **2 jours en continu. (ou 4 jours pour le CFF2 et CFF3)**
 - **CFF2 et CFF3 avec hébergement (pour les tarifs prendre contact avec la CTJ)**
 - Nombre de stagiaires : **Minimum 12 et maximum 28/stage de formations modulaires.**
 - Nombre de stagiaires : **Minimum 16 et maximum 32/stage de formations CFF2 et CFF3**

Informations importantes :

Les formations U9, U11, U13, U15, CFF2 ou CFF3 sont strictement réservées à un public majeur.

Les formations modulaires U9 « Mineurs » et U11 « Mineurs » sont strictement réservées à un public mineur. Pour pouvoir participer à un module U11 « Mineurs », il faut avoir déjà suivi la formation modulaire U9 « Mineurs » depuis plus de 6 mois et avoir 16 ans révolus.

Aucune dérogation concernant les points cités, ci-dessus, ne sera acceptée.

ATTENTION, AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE SI LE CAHIER DES CHARGES N'EST PAS TOTALEMENT RESPECTE



FICHE RETOUR DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE FORMATION



Fiche à retourner à la Commission Technique du District du Rhône :

avant le 30 septembre pour les modules organisés en Octobre, Décembre et Janvier

avant le 30 Janvier pour les modules organisés en Avril et Juin

En ce qui concerne les formations modulaires, vous avez la possibilité d'organiser une de ces formations dans votre club. Nous essayerons dans la limite du possible de répondre favorablement à votre demande ; n'oubliez pas d'avoir pris connaissance du document ci-joint précisant le cahier des charges pour organiser une formation modulaire.

Notre Commission prendra ensuite contact avec vous.

LE CLUB :

Représenté par MR : Fonction

N° Tél :/...../...../...../..... Adresse E-mail :

➤ **Désire organiser une (ou des) formation(s) suivante(s) : (Cochez la ou les cases correspondantes à vos vœux)**

- **Module U9 :** Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019
- **Module U11 :** Samedi 4 et Dimanche 5 janvier 2020
- **Module U9 « Mineurs »** Mardi 21 et Mercredi 22 octobre 2019
- **Module U11 « Mineurs » :** Jeudi 23 et Vendredi 24 octobre 2019
- **Module U7 « sans repas » :**
 - Dimanche 17 Novembre 2019
- **Module U13 :** Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019
- **Module U15 :** Samedi 4 et Dimanche 5 janvier 2020
- **CFF2** Lundi 27 au Jeudi 30 Avril 2020 (sans hébergement)
- **CFF3** Lundi 27 au Jeudi 30 Avril 2020 (avec hébergement)
- **CFF3** Mardi 14 au Vendredi 17 Avril 2020 (sans hébergement)
- **CFF3** Mardi 14 au Vendredi 17 Avril 2020 (avec hébergement)

- **Nombre de stagiaires identifiés :**
- **Terrain utilisé pour la formation :**
- **Restaurant :**
- **Hébergement (CFF2 /CFF3) :**

- Clubs concernés :**
- Salle de cours :**
- Prix du repas/personne :**